



# Les dossiers brûlants qui, ensemble, pourraient s'enflammer

## Les annonces du gouvernement ouvrent toute une série de contestations. Revue de détail.

**A** multiplier les projets de réformes, le gouvernement a pris le risque d'ouvrir une multitude de fronts d'opposition.

### LES ÉTUDIANTS

En juin, l'année scolaire avait fini dans la nervosité. Le logiciel d'affectation à la fac (APB), par lequel néo-bacheliers et étudiants en réorientation passent pour s'inscrire dans le supérieur, en avait laissé des dizaines de milliers sur le carreau lors des premières inscriptions (6 000 restent en attente d'une place), provoquant l'indignation des organisations étudiantes et lycéennes. La présélection à l'université et les 331 millions d'euros de coupes dans le budget de l'université sont venus s'ajouter aux motifs de mécontentement. Depuis la fin de l'été, en baissant à la rentrée les aides au logement de 5 euros, alors que plus de la moitié des étudiants bouclent difficilement leur mois, le gouvernement ne s'est pas rendu plus aimable

à la jeunesse. Dans un sondage Ifop pour *le Journal du dimanche*, Macron avait perdu 14 points chez les 18-24 ans entre juillet et août. Le projet d'ordonnances n'arrange rien : 15 mouvements, de l'Unef à Solidaires, dénoncent dans un appel un projet qui va, selon eux, «affecter en premier lieu les jeunes : le plafonnement des indemnités prud'homales [les] rend éjectables à merci». Ils demandent à «l'ensemble des jeunes [de] se réunir, se mobiliser partout». Pour l'heure, quelques assemblées générales sont annoncées mais pas de blocage.

### LES FONCTIONNAIRES

Avant leurs congés, ils avaient déjà dû encaisser le gel de leur point d'indice et le rétablissement du jour de carence. La rentrée apporte elle aussi son lot de mauvaises nouvelles pour les agents du service public : contrairement aux promesses de campagne de Macron, ils seront bien les seuls actifs – avec les travailleurs indépendants les plus aisés – à ne pas bénéficier de la réforme phare du gouvernement en termes de «pouvoir d'achat». Ainsi, pour eux, la hausse de la CSG sera seulement «compensée» par des baisses de cotisation, quand les sa-

lariés du privé et 75% des indépendants verront leur salaire net augmenter dès l'an prochain. Pour connaître le mécanisme final précis, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, renvoie à un «rendez-vous salarial» prévu le 10 octobre avec des syndicats déjà bien agacés. Ces derniers craignent également que le gouvernement ne reporte l'accord salarial signé sous le précédent quinquennat et s'inquiètent de voir leur statut remis en cause, et notamment leurs retraites, après la future réforme globale promise par Macron. Deux motifs de mécontentement et de potentiels mouvements sociaux.

### LE STATUT DE LA SNCF

Les agents de la SNCF entrent en ordre dispersé contre les ordonnances de la loi travail. Sud-Rail appelle à la grève ce mardi et la CGT le 21 septembre. Les motifs de friction avec la direction ne manquent pas. Le «deal» proposé par Macron a de quoi en hérissier certains. Le chef de l'Etat propose, en effet, une reprise de la dette de 44 milliards d'euros de la SNCF, par l'Etat, en échange d'une remise à plat du statut des personnels. En clair, la fin programmée du régime spécial de retraite. La possi-

bilité de fin d'activité à 52 ans pour les «roulants» et 57 ans pour les sédentaires pourrait être remise en cause, en particulier pour les plus jeunes et les nouveaux entrants. Les 150 000 salariés de la SNCF sont aussi prêts à l'affrontement sur la question de l'ouverture à la concurrence. Pour autant, elles ne devraient pas aller à la confrontation immédiatement. Elles se réservent pour les «assises de la mobilité», prévues jusqu'à la fin de l'année.

### LES RETRAITÉS

Ils seront les grands perdants de la hausse de 1,7 point de la CSG. Les quelque 8 millions de retraités qui paient la CSG à taux plein vont voir leur pension baisser au 1<sup>er</sup> janvier. La mesure phare du candidat Macron doit «soulager» les actifs pour faire davantage porter le financement de la protection sociale sur les retraités les plus aisés. Mais tout dépend de ce qu'on appelle «aisés»... Car la mesure va toucher un célibataire à partir d'une pension de 1200 euros par mois (pour les moins de 65 ans) et 1350 euros (pour les plus de 65 ans) et 1838 euros pour un couple. Le gouvernement souligne que la plupart s'y retrouveront grâce à la suppression de la taxe



Mobilisation étudiante contre la loi El Khomri, en avril 2016 à Toulouse. PHOTO ULRICH LEBEUR MYOP

d'habitation. Mais, d'une part, cette dernière s'étalera sur trois ans quand la hausse de la CSG les touchera dès l'an prochain. Et, d'autre part, certains retraités aux petits revenus sont déjà exonérés de taxe d'habitation et n'auront donc aucune compensation. A Bercy, on explique avoir pris connaissance du problème et on promet des «mesures de correction» dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale présenté en Conseil des ministres à la fin du mois.

### LES CONTRATS AIDÉS

En annonçant la réduction de l'enveloppe des emplois aidés, le gouvernement s'est mis à dos de nombreux maires, déjà mobilisés contre les baisses de dotations. Ils employaient à la voirie ou à l'encadrement périscolaire des salariés dont il n'était pas prévu au budget de prendre en charge intégralement le salaire. Dans le secteur associatif, gros consommateur d'emplois aidés, la grogne persiste. Si de courtes rallonges ont été consenties, les

310 000 à 320 000 contrats alloués restent en deçà des 459 000 financés l'an dernier. Dans un courrier aux préfets daté du 6 septembre, les ministres Pénicaud (Travail), Mézard (Territoires) et Blanquer (Education) ont demandé aux représentants de l'Etat en régions de «porter une attention particulière aux quelques communes en difficulté financière forte».

LILIAN ALEMAGNA,  
FRANCK BOUAZIZ  
et KIM HULLOT-GUIOT